



## Note incident station d'épuration de Criel sur Mer

### SIEA Caux Nord Est (Maître d'ouvrage) :

Le syndicat dessert 33 communes (Avesnes en Val, Bailly en Rivière, Baromesnil, Bazinval, Beauchamps, Bellengreville, Canehan, Criel sur Mer, Cuverville sur Yères, Douvrend, Etalondes, Eu, Flocques, Fresnoy-Folny, Guerville, Incheville, Les Ifs, Londinières, Longroy, Melleville, Mesnil-Réaune, Millebosc, Monchy sur Eu, PETIT CAUX (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle), Puisenval, St Martin le Gaillard, St Ouen sous Bailly, St Pierre en Val, St Rémy Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville sur Eu, Villy sur Yères et Wanchy Capval)

- 10500 abonnés en eau potable
- 7500 en assainissement collectif
- 2100 en assainissement non collectif
- 11 stations d'épuration (STEP)

### Contexte :

- Volumes traités : 700 000 litres d'effluents par jour
- Population raccordée : 11 communes (Baromesnil, Criel sur Mer, Etalondes, Flocques, Petit Caux Assigny, Brunville, Guilmécourt, Tocqueville sur Eu, une partie de St Pierre en Val, St Rémy Boscrocourt et Touffreville sur Eu) pour environ 7 000 habitants
- Le Syndicat et son délégataire (Veolia) ont pour mission d'assurer la collecte et le traitement des eaux usées 24h/24 et 7j/7

### Enjeu :

Dans le respect de la réglementation et de l'arrêté préfectoral, maintenir la qualité du rejet pour réduire l'impact sanitaire et environnemental sur les eaux de baignade et limiter les conséquences sur le tourisme et la vie locale.

### Que se passe-t-il actuellement à la station d'épuration de Criel-sur-Mer ?

Le 2 juin a été constaté un incident sur le pont racleur du clarificateur. Ce dysfonctionnement a été constaté par le technicien Veolia Eau lors de son passage d'exploitation

Le clarificateur est le dernier ouvrage de traitement avant le rejet vers le milieu naturel. Il permet la décantation finale de l'eau pour séparer l'eau traitée des boues. Dans cet ouvrage, la décantation est réalisée grâce à un pont racleur tournant au sein du bassin.

Le 2 juin, le syndicat d'eau est informé d'un dysfonctionnement sur le pont racleur.

Le syndicat informe la mairie de ce dysfonctionnement et prend un arrêté de mesure préventive pour interdire la baignade sur la plage de Criel-sur-Mer.

Les autorités compétentes ont été informées du dysfonctionnement.

### Historique à partir de la semaine dernière :

- 4 passages d'exploitation durant la semaine du 26 au 30 mai, aucun dysfonctionnement constaté
- Le dernier passage a eu lieu le vendredi 30 mai 2025 dans l'après-midi

### Causes identifiées :



Une paroi métallique s'est décrochée dans le bassin entraînant un dysfonctionnement sur le pont racleur.

#### Qualité des rejets :

- 100% de résultats conformes au rejet depuis le 1er janvier 2025
- Au 3 juin 2025, les résultats du rejet de la station restent conformes
- Compte tenu de l'arrêt de la dernière étape de traitement, une dégradation de la qualité du rejet est attendue dans les prochains jours expliquant l'arrêt de mesure préventive pour interdire la baignade sur la plage de Criel-sur-Mer

#### Actions en cours :

- Lundi 2 juin :
  - ✓ Mesures correctives d'exploitation : modification des paramètres de pilotage pour limiter la dégradation du rejet
  - ✓ Premier diagnostic et organisation du levage du pont racleur
- Mardi 3 juin :
  - ✓ Levage du pont racleur
  - ✓ Contrôle accru des paramètres de rejets par l'exploitant
- Mercredi 4 juin :
  - ✓ Finalisation du diagnostic et mobilisation de partenaires
  - ✓ Mise en place d'équipements mobiles complémentaires pour limiter la dégradation du rejet (modification de la circulation des flux)
- A partir de jeudi 5 juin :
  - ✓ Début des approvisionnements pour les opérations de réparation